

# Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

**Pour vos Rhumes**  
vous serez de suite calmés  
par l'emploi de  
**SIROP BERTON**  
réservé  
aux grandes personnes  
Le flacon: 9 fr. 00  
(impôt compris)  
Pharm. du Progrès  
163, GRANDE-RUE, 163  
ROUBAIX

**Pour vos Rhumes**  
vous serez de suite calmés  
par l'emploi de  
**SIROP BERTON**  
réservé  
aux grandes personnes  
Le flacon: 9 fr. 00  
(impôt compris)  
Pharm. du Progrès  
163, GRANDE-RUE, 163  
ROUBAIX

**ABONNEMENTS**

Nord et Hinterhoop	3 mois, 32.00;	6 mois, 40.00;	1 an, 76.00
Belgique	32.00;	40.00;	80.00
Union Postale Turf A...	32.00;	40.00;	80.00
Tarif B...	32.00;	40.00;	80.00

**ANNONCES**  
**REDACTION**

ROUBAIX: 68 à 71, Grand-Rue, Tél. 24, 9.00, 19.00 et 45.00.  
LILLE: 38, rue de la République, Tél. 57.07.  
MOSCOU: 120, rue de la Station, Tél. 5.44.

## BILLET PARISIEN

### Le refus américain devant la Chambre

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 29 NOVEMBRE (Midi).  
Le Gouvernement a pris aujourd'hui la décision de ne pas engager le pays sur la question des dettes sans demander au Parlement d'exprimer sa volonté. Ainsi, se trouvent nettement définies les responsabilités de tous devant l'échéance du 15 décembre. Si nous la payons, c'est qu'une majorité se sera dégagée à la Chambre et au Sénat pour imposer cette solution; si, au contraire, nous faisons connaître à nos créanciers américains l'impossibilité où nous nous trouvons de faire face à cette échéance, c'est que le Parlement aura repoussé tout projet de paiement.  
Le Gouvernement a pris cet engagement à deux reprises dans la journée. Le matin, c'est M. Paganon, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, qui parlant à la Chambre au nom du Président du Conseil, a déclaré que la Chambre ne serait pas placée en face du fait accompli. Cette déclaration est M. Herriot, justifiant qu'à l'heure des négociations, plusieurs députés, dans les couloirs du Palais-Bourbon. Voilà qui est donc bien net. Le débat, qui ne manquera pas d'attirer à la Chambre tous les députés et bon nombre de curieux, s'engagera la semaine prochaine.  
Ces assurances gouvernementales ont été provoquées par un certain nombre de députés inquiets du développement de la situation créée par le refus américain. Ces députés, saisissant le prétexte de la discussion du collectif, ont ouvert ce matin un véritable débat sur l'affaire des dettes. MM. Louis Marin et Franklin-Bouillon, adversaires déclarés du paiement de l'échéance du 15 décembre, ont posé la question préalable, manifestant par là leur volonté d'obtenir du Gouvernement des éclaircissements. Finalement, la question préalable fut retirée, mais ses auteurs lui substituèrent un projet de résolution qui sera déposé devant la Commission des Finances.  
M. Herriot, dans l'après-midi, devait déclarer qu'il demanderait mercredi à la Commission des Finances de ne pas rapporter le projet de résolution de M. Louis Marin. Contre la discussion de ce projet, il est décidé à poser vendredi, en séance publique, la question de confiance. Il estime que cette discussion se pourrait élargir la liberté de mouvement des négociations. Ceci dit, il renouvellera devant l'Assemblée la promesse formelle de la saisir en temps utile de la question.  
Ces incidents ne signifient pas que le Gouvernement ne l'emportera pas vendredi. Il semble, au contraire, que la Chambre lui laissera la facilité de négocier, mais sans prendre d'engagement formel. Mais ces incidents prouvent, en tout cas, que l'atmosphère du Parlement n'est guère favorable au paiement de l'échéance du 15 décembre.

### Une proposition de M. Baudoin-Bugnet pour parer à la crise du blé

PARIS, 29 NOVEMBRE. — Désireux d'apporter une conclusion pratique à l'ordre du jour qu'il avait présenté, à l'issue du débat agricole et d'un remède immédiat à la crise du blé, M. Baudoin-Bugnet, député du Doubs, vient de déposer sur le bureau de la Chambre une proposition de loi, dont il se propose de demander la discussion immédiate.  
Aux termes de ce texte le producteur qui accepterait de mettre du blé en report, c'est-à-dire de le retirer provisoirement du marché, serait maintenu assuré que cette opération ne pourra entraîner pour eux aucun risque. Il propose à cet effet l'institution d'une indemnité éventuelle de compensation qui jouerait seulement si le prix moyen du blé à l'expiration du contrat de report (fin 1933) marquait une baisse par rapport au cours pratiqué lors de la constitution du stock de report.  
Londres, 21 novembre. — Au cours de la séance de la Chambre des Communes, le Premier ministre a répondu par la négative à un député qui demandait si le Gouvernement était disposé à envisager de nouveau la question de la construction d'un tunnel sous la Manche.

### Le tunnel sous la Manche

Londres, 21 novembre. — Au cours de la séance de la Chambre des Communes, le Premier ministre a répondu par la négative à un député qui demandait si le Gouvernement était disposé à envisager de nouveau la question de la construction d'un tunnel sous la Manche.

### Le chômage chez les artistes peintres à Vienne

Le chômage fait des victimes chez les artistes peintres à Vienne. Pour attirer l'attention du public, les plus célèbres ont organisé des soirées de spectacle. (W. W. P.)

## LETTRE DE BRUXELLES

### Les libéraux en présence des socialistes

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

BRUXELLES, 29 NOVEMBRE 1932.  
Le parti libéral, après sa défaite du 27 novembre, fera-t-il le cartel avec les socialistes, pour constituer un ministère de gauche? C'est la question qui se pose en ce moment. Dans les milieux radicaux, on agit surtout pour impressionner les catholiques, en leur montrant une épave de chantage sur eux et les amener à renier leurs promesses les plus solennelles de maintenir le « status quo » scolaire auquel le corps électoral a manifesté son adhésion avec l'énergie que l'on sait. On lance même, dans la presse, des notes sibyllines pour amener la discussion et laisser croire que les catholiques sont émus.  
On ne peut pas prévoir la décision que le parti libéral et tous ses journaux se sont élevés avec véhémence contre le cartel et contre les socialistes, au cours de la campagne électorale. Ils ont traité l'extrême-gauche comme une bande de malintentionnés.  
C'est M. Devèze disant: « Le parti socialiste ne possède pas davantage la formule magique du redressement. S'il atteignait par malheur la majorité, il ne pourrait qu'obéir à l'influence déterminante de ses éléments extrêmes... s'appuyant notamment à traduire en réalités ses promesses imprudentes, ajouter à tous les maux dont nous souffrons ceux qui résulteraient d'une politique de classe, contraire à l'intérêt général et, par l'ébranlement de la confiance extérieure et intérieure, compromettre le salut commun. »  
C'est M. Hymans disant: « Les socialistes cherchent à tirer des souffrances de la crise un prétexte à déclamations, une occasion d'exploiter et de mobiliser les mécontentements, afin de dominer le Parlement. »  
C'est enfin M. Max terminant la campagne libérale en déclarant: « Si l'envie parlementaire des différents groupes politiques dans les nouvelles Chambres, je n'aperçois pas la moindre possibilité de cartel entre les libéraux et l'extrême-gauche. »  
« Quand, sur les principes fondamentaux de l'organisation sociale, deux partis sont opposés l'un à l'autre par les incompatibilités les plus évidentes et les plus profondes, un accord entre eux n'apparaît point comme étant concevable. »  
« On pourrait multiplier ces citations. Mais MM. Devèze, Hymans et Max ne peuvent-ils penser demain le contraire de ce qu'ils pensent hier? On a déjà vu de semblables variations. On serait cependant étonné de celle-ci, d'autant plus qu'on ne voit pas très bien comment elle pourrait être libérale quand il s'agit de carteler avec les socialistes qu'ils ont si copieusement insultés et si sévèrement condamnés. »

### A Genève, une conférence à cinq examinerait le problème de l'égalité des droits

BERLIN, 29 NOVEMBRE. — Les nouvelles concernant le départ éventuel du président du Conseil Edouard Herriot, pour Genève, en compagnie du sénateur Norman Davis, sont suivies avec le plus vif intérêt à Berlin.  
On admet ici, que les conversations qui doivent avoir lieu à Genève jeudi et vendredi ont pour but la convocation à Genève d'une conférence à cinq puissances.  
Le bruit court que le baron von Neurath accepterait de se rendre à une conférence à cinq, à la condition toutefois que les négociations entre M. Edouard Herriot et M. Norman Davis n'aient pas abouti à un accord préalable pouvant être interprété comme défavorable aux revendications allemandes.  
Il semble toutefois toujours exact que si une conférence à cinq devait examiner le problème de l'égalité des droits, non pas en soi, mais sur la base d'un plan constructif français, l'Allemagne refuserait de participer à cette conférence.

## LES ESSAIS DE "L'ARC-EN-CIEL"



Le Bourget, 29 novembre. — L'équipage de l'aviation trimoteur Arc-en-Ciel, est rentré à l'aérodrome du Bourget à 13 h. 16, après avoir longé, au cours du vol, les côtes nord-ouest de la France.

## APRÈS LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES BELGES

La Chambre des représentants élu dimanche aura la composition suivante:

Catholiques	79.	Gain: 3
Socialistes	73.	Gain: 3
Libéraux	24.	Perte: 4
Frontistes	8.	Perte: 3
Communistes	3.	Gain: 2
Isolés	0.	Perte: 1

Les dernières opérations de l'appareil ne seront terminées qu'aujourd'hui, mais on ne croit pas qu'elles changeront encore les chiffres ci-dessus.

**POUR LE SÉNAT**  
En même temps qu'ils votaient pour être 187 députés, les électeurs ont déjà une partie des sénateurs (93 sur 159).  
Les résultats acquis jusqu'à présent tiennent pour les différents partis la situation suivante:

Catholiques	Gain 2 sièges.
Socialistes	Gain 1 siège.
Libéraux	Perte 2 sièges.
Frontistes	Perte 1 siège.

Il reste à élire 44 sénateurs provinciaux et 22 sénateurs cooptés.

Dans la province de Brabant, les premiers calculs font prévoir le statu-quo en ce qui concerne le nombre de sièges de sénateurs attribués à chaque parti.

Pour la Flandre Orientale, tous les résultats ne sont pas encore connus. Voici ceux de l'arrondissement de Gand-Ecclou, cath. 63.171; lib. 16.369; soc. 44.437; front. 14.162; comm. 4.578.

M. Lippens, ministre et candidat libéral, n'arrive pas au quotient électoral mais il peut encore espérer être élu par voix d'appareillement, ainsi que M. le ministre Forthomme, de Verviers.

Pour les autres arrondissements de la Flandre Orientale, on prévoit le statu-quo, sauf pour les frontistes qui subissent un sérieux recul.

Voici les résultats officiels des autres provinces:

Province d'Anvers. — Sièges à conférer: 12. Les catholiques en obtiennent 6 (ils en gagnent un); MM. Nolf, Declercq, Smits, Dessin, D. Four, Verbiest.  
Les libéraux ont un élu: M. Denis. Ils perdent un siège.  
Les socialistes ont 5 sièges (ils en gagnent un): MM. Van Berckelaer, Longville, Claessens, Van Roosbroeck, Ruygelmans.  
Les frontistes, qui avaient un siège, le perdent.

Province de Liège. — Sièges à attribuer: 11. Les catholiques, qui en obtiennent quatre, en gagnent un; MM. Bertyer, van Zuylen, Mihoul, Simoels.  
Les libéraux, qui avaient deux sièges, n'en ont plus qu'un: M. Digneffe.  
Les socialistes ont six sièges (statu-quo): MM. Van Belle, Dames, Hénauld, Laboulle, Lebon et Ohn.

Province de Limbourg. — Sièges à conférer: 4. Statu-quo partout. Les catholiques en ont trois: MM. Meyers, Cartuyvels, Smets; les frontistes obtiennent le quatrième: M. Lindkens.

Province de Namur. — Sièges à conférer: 5. Statu-quo partout. Les catholiques obtiennent deux sièges: MM. de Mévius et d'Huart; les libéraux, un: M. Hleguet et les socialistes, deux: MM. Ronvaux et Diabère.

Province de Luxembourg. — Sièges à conférer: 3. Les catholiques ont deux sièges (ils en gagnent un): MM. de Mofwaerts et Mison. Les socialistes, qui avaient deux sièges, n'en ont plus qu'un: M. Clesse.

Province de Hainaut. — Sièges à conférer: 15. Statu-quo partout. Les catholiques ont dix-neuf: MM. Delabarre, de Groyde, de Dognodot et Houtart; deux libéraux:

### Le général von Schleicher aura ce matin une entrevue avec Hitler

Berlin, 29 novembre. — Le général von Schleicher aura, demain matin, avec M. Adolf Hitler l'entretien qui précéderait d'une façon définitive, la position de tous les partis à l'égard soit d'un ministère von Schleicher, soit d'un ministère von Papen. Le chef national-socialiste, qui quittera Munich ce soir, par le train, sera demain matin à Berlin.  
S'il voit le chef national-socialiste, le général von Schleicher lui demandera s'il accepte de déléguer des membres de son parti dans un Cabinet von Schleicher ou s'il accepterait, au moins de tolérer ce Cabinet von Schleicher.  
On ne se fait pas beaucoup d'illusions dans les milieux officiels, sur le résultat de cette démarche, mais (et c'est là le sens de la prolongation d'une crise dont l'issue n'est plus guère douteuse) on veut avant de prendre les mesures énergiques auxquelles un Cabinet von Papen sera contraint, avoir éprouvé toutes les possibilités d'arrangement avec les partis.  
L'organe officiel de Hitler a déjà annoncé sur un ton tranchant, que le parti national-socialiste combattrait le nouveau Gouvernement, que son chef soit von Papen ou von Schleicher.  
Mais, il ne déplaît pas à M. Adolf Hitler de montrer à l'opinion publique allemande que cinq jours après avoir repoussé ses propositions, on est de nouveau obligé de causer avec lui.

### LE NOUVEL UNIFORME DE L'ARMÉE ANGLAISE



On vient de présenter au dépôt central de recrutement, à Londres, le nouvel uniforme de manœuvres de l'armée anglaise: la culotte souple, la vareuse ouverte et la culotte bouffante, d'allure sportive, semblent bien tenir auprès de la brillante tenue de parade.

### Un vol audacieux dans les bureaux du "Journal officiel"

PARIS, 29 NOVEMBRE. — Un vol fatidique samedi dernier, 26 novembre, dans l'imprimerie du Journal Officiel, au préjudice de la Société ouvrière des imprimeurs de ce journal, Le metteur en pages du service de l'après-midi venait de placer dans un placard une somme de 37.500 francs destinée à la paye de la semaine, lorsqu'il fut appelé au téléphone.  
Lorsque son collègue qui prend la suite du service le soir vint pour retirer les 37.500 francs, il ne les trouva plus.  
L'enquête est menée par la Direction de la police judiciaire.

### Quatre mois de prison pour avoir tenté d'escroquer Guillaume II

Berlin, 29 novembre. — L'ex-kaïser George signa par un menuisier de Kyritz, en Brandebourg. Celui-ci déclarait être le fils de l'empereur et appartenir à la société secrète des « fils nobles chassés par leur famille ». Il ajoutait qu'un oncle, Guillaume II ne lui enverrait pas immédiatement de 25.000 à 30.000 marks, il serait assésimé par des émissions secrètes.  
Au lieu d'argent, l'ex-empereur fit envoyer à son correspondant, par les soins de la justice allemande, une citation en correctionnelle pour tentative d'extorsion de fonds.  
Le tribunal de Neuruppin a infligé au menuisier la peine minima de quatre mois de prison, en lui accordant le bénéfice du sursis.

### Les travailleurs du textile réclament la semaine de quarante heures

Budapest, 29 novembre. — Le congrès international des travailleurs du textile, qui vient de se tenir à Cini, et auquel ont assisté de nombreuses délégations étrangères, a terminé ses travaux.  
Le congrès a émis le vœu que la semaine de 40 heures soit instituée pour les travailleurs du textile.

### M. LOUIS MARIN DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE PRENDRE POSITION SUR LA QUESTION DES DETTES

#### M. Edouard Herriot déclare qu'il n'acceptera pas la discussion immédiate de cette proposition mais qu'il ne fera rien sans l'avis de la Chambre

PARIS, 29 NOVEMBRE. — La Chambre, dans sa séance de mardi matin, a adopté le projet portant régularisation de crédits ouverts par décrets au titre de l'exercice 1932.  
Avant d'aborder la discussion du projet portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1931-1932, M. Louis Marin demande la parole pour poser la question préalable.  
Rappelant que, comme le dit la note américaine elle-même, il ne faut pas de malentendu entre les peuples et que le déficit du budget est dû en grande partie au défaut de paiement de l'Allemagne, il souligne que Chambre et gouvernement doivent prendre position de suite. Il démontre que tous les députés sont d'accord sur cette question. Il cite comme exemple MM. Malvy, Blum et Herriot, qui estiment tous qu'il y a solidarité entre les dettes.  
Du reste, le sort des accords de Lausanne dépend de notre attitude le 15 décembre. D'autre part, nous ne devons accepter, en aucune façon, d'engager des négociations donales sous la pression de la question des dettes.  
M. Marin expose ensuite une proposition de résolution qu'il avait préparée pour l'exposer devant la Chambre au moment des interpellations sur la politique extérieure, demandant que la Chambre soit consultée et concluant que la France ne paiera pas plus qu'elle ne recevra.  
M. Malvy estime que le versement de sommes dont nous n'avons pas reçu la contre-partie serait une supprime injuste.  
MM. Palmade et Malvy insistent pour que M. Marin retire sa question préalable sur laquelle le gouvernement n'hésiterait pas à poser la question de confiance.  
Malgré l'insistance de M. Paganon, qui assure que la Chambre sera saisie de cette question, M. Marin maintient sa demande de scrutin.  
M. Franklin-Bouillon, remerçant M. Marin, exprime son indignation devant la carence de la commission des finances et du gouvernement sur une question d'une importance vitale.  
M. Malvy rappelle que M. Herriot a promis d'amener la question devant la Chambre et demande à M. Marin de ne pas diviser la Chambre.  
Après une discussion de forme avec le président, M. Marin maintient, malgré tout, sa demande de vote. Il est soutenu par M. Franklin-Bouillon.  
M. Malvy propose alors à M. Marin de déposer son projet devant la Commission des Finances qui le rapportera devant la Chambre.  
M. Marin accepte.  
M. François-Albert, président de la Commission des Affaires étrangères, déclare que celle-ci a fait tout son devoir.  
M. Marin continue en ces termes: — Les membres du gouvernement Poincaré ont reçu une leçon que je ne voudrais pas que les membres de la Chambre reçoivent. Nous nous étions réunis pour le salut du franc. M. Poincaré déclara qu'il fallait faire des versements à l'Angleterre et aux Etats-Unis pour le salut du franc. Si vos amis, M. François-Albert, n'avaient pas mis les finances françaises en un tel état, en 1925, nous n'aurions pas été réduits à cela. (Applaudissements au centre et à droite, protestations à gauche).  
« Je voulais mettre la Commission des Affaires étrangères devant un texte. C'est pourquoi j'ai voulu poser la question préalable. »  
M. Henry Haye rappelle que la Commission se réunit cette semaine; un rapporteur sera nommé pour la question en discussion.  
La Chambre adopte ensuite le cahier de crédits relatifs à l'exercice 1931-1932. Les interpellations Scapini-Domange et Clamague sur les opérations de conversion sont fixées à jeudi après-midi.  
La séance est levée à 12 h. 25.

### La résolution de M. Louis Marin

Voici les principaux passages de la proposition de M. Louis Marin, au sujet des comptes interalliés:  
« Considérant qu'aux Etats-Unis, le Gouvernement, par sa dernière note diplomatique, indique que le règlement de cette question est de la compétence exclusive du Congrès; que, d'autre part, depuis que la Trésorerie française ne reçoit plus les versements allemands, la situation du pouvoir législatif, par rapport au pouvoir exécutif, est la même en France, où le Gouvernement a besoin d'être autorisé par le Parlement, dont il doit par conséquent connaître les intentions, afin de ne pas risquer de placer une fois de plus les Chambres et le pays devant le fait accompli;  
« Rappelant les réserves votées le 20 juillet 1929, au même temps qu'on révisait les accords de Londres et de Washington, réserves ayant pour but de subordonner nos paiements à l'Amérique aux paiements allemands; « Rappelant que le moratoire Hoover nous a privés de notre part importante des réparations considérées comme sapeées par les 14 points du président Wilson et la morale universelle, en même temps que nos intérêts spéciaux affectés par le Plan Young aux comptes interalliés;  
« Rappelant que, en conséquence, il est impossible que la France ravagée soit mise dans cette situation morale, par le paradoxe, d'avoir été privée, par le fait d'autrui, de ses réparations et d'avoir, en outre, dû faire faillir à payer au responsable de cette n'importe quelle, les frais de guerre qu'elle n'a pas recus elle-même;  
« Que, en tout état de cause, la France n'en paiera pas plus qu'elle aura reçu à ce seul titre; que ses droits aux réparations sont par ailleurs entièrement réservés et que toute compensation ne peut désormais être envisagée dans nul autre domaine, sécurité, tarifs douaniers, etc.; que les négociations qui porteraient sur ces autres domaines doivent être indépendantes des comptes interalliés et comporter leurs propres contreparties. »

### La déclaration de M. Herriot

PARIS, 29 NOVEMBRE. — Le président du Conseil avait tenu à assister, au début de l'après-midi, à la conférence des présidents qui est, comme on le sait, chargée de régler pour la semaine, l'ordre du jour des travaux de la Chambre. La principale question qui se trouvait posée était celle d'un débat sur le paiement aux Etats-Unis de l'échéance du 15 décembre, à la suite de la proposition de résolution déposée, ce matin, par M. Louis Marin.  
M. Edouard Herriot a déclaré à ses collègues qu'il ne pourrait accepter, pour le moment, un débat sur ce sujet, le gouvernement étant engagé dans une négociation délicate dont la responsabilité lui incombe exclusivement. Par contre, il a promis de ne pas mettre le Parlement devant le fait accompli et de soumettre sa décision à l'agrément des Chambres, avant le 15 décembre.  
Le président du Conseil a ajouté qu'il n'était pas sûr de pouvoir assister, vendredi, au débat qui s'instaurerait devant la Chambre. En effet, une conférence des représentants des cinq principales puissances est prévue, en principe pour le 2 décembre, à Genève, en vue de discuter de la reprise des travaux de la conférence de désarmement.  
Il se peut, du reste, que cette conférence soit ajournée, soit en raison de la crise ministérielle allemande, soit du fait que M. Mac Donald serait retenu à Londres par les négociations entamées avec les Etats-Unis au sujet du paiement des dettes.  
M. Herriot se rendra, demain après-midi, à 3 heures, devant la commission des Affaires étrangères, et à 3 h. 30, devant la commission des Finances. Il les mètra au courant, dans la mesure où il le pourra, de l'état de la question de l'échéance du 15 décembre. La commission des Finances sera donc ainsi en mesure de rapporter, en toute connaissance de cause, le résultat de ses travaux.

### UN VOYAGE AU VIGNOBLE ALSACIEN

(Mondial Photo Press.)  
LA COMMISSION DES BOISSONS A DAMBACH  
La Commission parlementaire des boissons inspecte en ce moment les vignes d'Alsace. De gentilles Alsaciennes ont accueilli MM. Barthe, président de la délégation, et Oberkirch, ancien ministre.